

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conseil Municipal du 18 Mars 2021



Commune de La Voulte sur Rhône

Rapport d'Orientation Budgétaire - 2021

# Sommaire

## 1/ Cadre Général

### Cadre legal

### Contexte économique International

### Contexte économique national

### Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2021

### 4/ Dette

## 2/ Compte Administratif 2020

### Fonctionnement

### Investissement

### Epargne

### Au global

### 5/ Programme d'investissement 2021

Dépenses : 5 834 351 €

Recettes : 5 834 351 €

### 6/ Point sur le transfert du budget de l'eau vers la CAPCA puis vers le Syndicat Rhône Crussol

## 3/ Hypothèses d'évolution retenues BP 2021

Recettes de fonctionnement : 8 498 495,55 €

Dépenses de fonctionnement : 8 498 495,55 €

# Cadre Général

Commune de La Voulte sur Rhône

Rapport d'Orientation Budgétaire - 2021

# CADRE LEGAL

- L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rend obligatoire la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, afin de présenter et de discuter au Conseil Municipal des grandes orientations du prochain budget.
- A noter que la loi du 7 août 2015, portant sur la « nouvelle organisation territoriale de la République » (dite loi NOTRe) - complétée par le décret du 24 juin 2016 n°2016-841 - a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu.

- 1° Les orientations budgétaires envisagées par la Commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la Commune et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

# Dorénavant, le DOB doit comporter les informations suivantes

(article D.2312-3 du CGCT)

- Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- Par ailleurs, l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022, prévoit qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité locale présente ses objectifs concernant :
  - 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
  - 2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.
- Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

# Contexte économique International et Européen

## L'économie mondiale face à la pandémie de la COVID-19

Suite à l'apparition fin 2019 du Coronavirus en Chine, les différents pays du monde ont assisté incroyables en janvier 2020 au confinement de la Chine.

La pandémie est devenue mondiale début 2020 et des mesures de restrictions ont été imposées à tous les pays pour y faire face. Le confinement s'est traduit au deuxième trimestre 2020, par un double choc de l'offre et de la demande à l'échelle mondiale, inquiétant les marchés financiers.

Après une récession d'ampleur inédite au premier semestre 2020, l'activité a pris l'allure des montagnes russes au deuxième semestre. En effet, les déconfinements durant l'été se sont traduits mécaniquement par des rebonds dès le troisième trimestre, mais l'activité est restée bien en retrait par rapport à fin 2019. Après l'été, une deuxième vague de contamination tant en Europe qu'aux États-Unis complique les échanges économiques. Avec plus de 92 millions de cas d'infection à la COVID-19 recensés au niveau mondial, les vaccinations lancées fin 2020 constituent une lueur d'espoir pour l'année 2021.

# Contexte économique National

**Croissance** : La croissance française s'est élevée à 1,5% en 2019. Dans son exercice de prévisions de décembre 2019, la Banque de France prévoyait une croissance à 1,1% pour l'année 2020 et 1,3% au-delà. La crise sanitaire a balayé ces projections, amenant l'institution à retravailler ses scénarios face à l'ampleur inédite du choc sur l'activité du pays. Après une première estimation d'un recul du PIB 2020 à -10,3%, La Banque de France relève la projection à -8,7% en septembre, grâce aux données meilleures qu'anticipé de l'activité au deuxième trimestre (déconfinement progressif, résistance de l'activité dans les branches marchandes, rebond de la consommation privée...).

La France pourrait renouer avec son niveau d'activité d'avant crise dès le premier trimestre 2022, avant ses voisins européens et le PIB rebondir à 7,4% en 2021 et 3,0% en 2022. Ce scénario est sans compter une dégradation subite des conditions sanitaires.

**Emploi** : La Banque de France s'attend à une contraction de l'emploi au premier semestre 2021 (perte de 800000 emplois fin 2020 par rapport à 2019) et le taux de chômage pourrait s'établir à 11%.

**Inflation** : L'évolution des prix de l'énergie reste très négative et impacte l'évolution de l'inflation. Grâce à un environnement économique moins dégradé en 2021 et 2022, l'inflation pourrait se redresser et atteindre 1,0% d'ici deux ans.

**Emprunts** : Après un léger rebond des taux en ce début d'année, ceux-ci se stabilisent et devraient toujours se maintenir à un niveau relativement bas.

## La loi de finances 2021 est marquée par le plan de relance gouvernemental

Les mesures qui impacteront les collectivités sont les suivantes:

- **Rénovation thermique** : 4 milliards d'euros devraient être investis par l'Etat via la DETR, la DSIL et des dotations spécifiques. 500 millions d'euros devraient également être fléchés sur la rénovation thermique du parc de logement social via les collectivités et les organismes HLM

- **Centre de tri et déchets** : 500 millions d'euros seront consacrés à l'économie circulaire et au traitement des déchets : développement des centres de tri, soutien au tri des déchets recyclables, «via une aide financière aux collectivités locales pour le déploiement du tri sélectif sur la voie publique», soutien à la valorisation des biodéchets, aides financières à l'investissement dans des unités de production d'énergie à partir de combustibles de récupération. Les fonds seront débloqués et versés, via l'Ademe, entre 2020 et 2022.

- **Infrastructures et transports** : 1,2 milliards d'euros seront consacrés aux «mobilités du quotidien», 4,7 milliards d'euros pour le ferroviaire et 550 millions d'euros pour les travaux d'infrastructures.

- **Fiscalité Locale** : baisse des impôts de production : CVAE, CFE et TFB.

- **Taxe d'habitation** : mise en œuvre du nouveau mode de calcul de la taxe d'habitation au niveau du budget de la collectivité en 2021. Pour La Voulte sur Rhône, les estimations évoquent une hausse de la fiscalité locale de 0,6 %.

**Les dotations** du bloc communal : pour 2021, le mode de calcul de la Dotation Forfaitaire est le même que celui de l'année précédente.

Les communes mises à contribution l'an dernier au niveau de la DCRTP (Dotation de Compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle) sont épargnées cette année, contrairement aux départements et aux régions qui voient leurs contributions augmenter.

# Projet de Loi de Finances (PLF) 2021

# Le Compte Administratif 2020

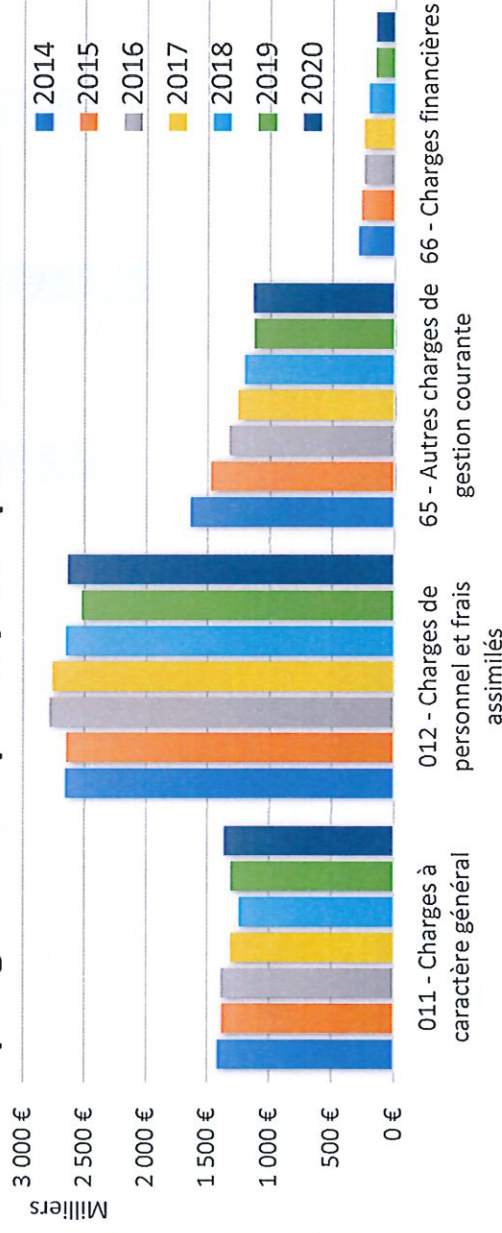
Commune de La Voulte sur Rhône

Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

# Les dépenses de fonctionnement par grands chapitres

(dans l'attente de la validation du Compte de Gestion de la dernière année par M. le Trésorier)

## Evolution des dépenses de fonctionnement par grands chapitres / Comptes administratifs



Mairie de La Voulte - Source : CA 2014 à 2020

Commune de La Voulte sur Rhône

## En fonctionnement,

L'excédent constaté en fin d'exercice 2020 est de 787 460,87 €, comparé aux 854 094,63 € de 2019.

Le résultat reporté en 2020 s'établit à 1 711 087,23 € contre 1 385 885,27 € en 2019.

Au total, le résultat de clôture 2020 en fonctionnement ressort à 2 498 548,10 € contre 2 239 979,90 € en 2019.

L'analyse du résultat montre une légère augmentation des charges à caractère général : période Covid où la commune a acheté des masques pour les communes alentours + 100 K€ (mais compensés par des remboursements en recettes de fonctionnement). Les dépenses de personnel se stabilisent pour leur part au même niveau qu'en 2018. L'année 2019 fût peu représentative car certains postes étaient vacants suite à mutations et n'avaient pas encore été pourvus.

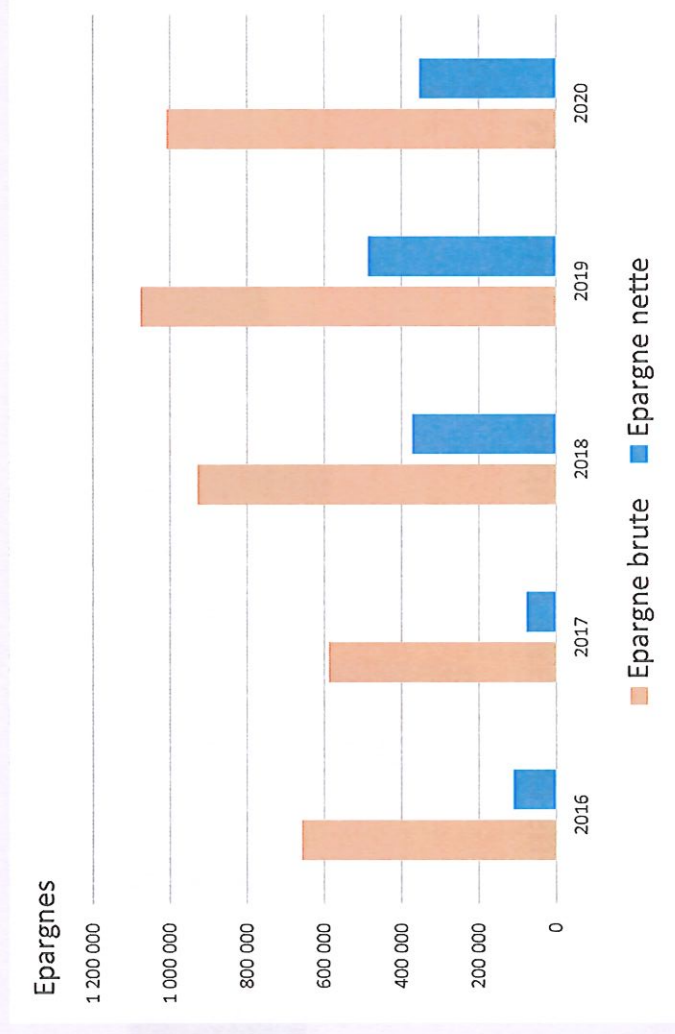
Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

# L'Épargne

**L'épargne brute**, qui est la résultante de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (RRF) et les dépenses réelles de fonctionnement (DRF), est de 1 008 382,58 € en 2020 contre 1 075 117 € en 2019 . Elle représente le socle de la richesse financière de la collectivité.

**L'épargne nette**, qui correspond à l'épargne brute moins les annuités d'emprunts, est de 353 843,91 € en 2020 alors qu'elle était de 487 427 € en 2019.

Cette baisse est consécutive après réaffectation du PPI sur les travaux d'éclairage et d'électrification (à la demande de la Trésorerie), en remboursement annualisé d'emprunt à la place des dépenses comptabilisées en investissement.



## Au global (fonctionnement et investissement) au 31/12/2020

### Résultat de clôture

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 s'élève à 2 535 993,60 €, soit une valeur supérieure à celui de 2019 : 1 817 451,84 €

Il comprend l'intégration du résultat de clôture du budget de l'eau, soit 905 661,92 €, dont 802 492,72 € vont être transférés à la CAPCA courant 2021.

### Résultat global de clôture

Le résultat global de clôture avec RAR 2019 qui tient compte des restes à réaliser et à encaisser ainsi que des besoins de financement de la section d'investissement s'élève à

2 618 473,67€ alors qu'il n'était que 1 691 339,54 € en 2019.

# Hypothèses d'évolutions retenues

Commune de La Voulte sur Rhône

Rapport d'Orientation Budgétaire - 2021

# Recettes de fonctionnement : 8 498 495,55 €

(dont recettes réelles : 5 971 947,45 € )



Dans le prolongement des engagements pris, la Municipalité propose de maintenir **les taux d'imposition** à leur niveau actuel. Afin de compenser la suppression de la TH, la ville va percevoir à partir de cette année la taxe foncière sur les propriétés bâties du Département. Ainsi, le taux de foncier bâti 2021 de la ville sera égal au taux départemental + Taux communal soit 36,76%, mais sans augmentation pour les administrés.



**Concours de l'Etat.** Le Cabinet Finance Active dans son étude financière prospective estime que la dotation forfaitaire devrait encore baisser **en 2021**, due également en partie à la baisse de la population. L'estimation de cette dotation s'établit autour de **197 000 €**. De son côté, la **Dotation de Solidarité Rurale** baisse également de 2 % et devrait s'établir aux environs de **223 000 €**.



**Attribution de compensation.** La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a notifié le montant des attributions de compensation prévisionnelle 2021 : 2 277 424 €, **le même montant que l'attribution de compensation prévisionnelle de 2020, car compte tenu de la crise sanitaire la CLECT n'a pu se réunir.**



**Droits et tarifs** Compte tenu de la crise sanitaire sans précédent, les élus de la commune de La Voulte sur Rhône ont souhaité soutenir le commerce, et les forains du marché hebdomadaire. Ainsi, le catalogue des droits et tarifs n'a pas été actualisé en 2020, mais des aménagements ont été consentis sur 2021, puisque les commerçants seront exonérés de droits de places, et les forains hebdomadaires bénéficieront d'une réduction de 50 % sur leurs abonnements.

# Mise en œuvre de la réforme de la Taxe d'habitation pour la commune de La Voulte en 2021

|                                   | 2020   | 2021   |
|-----------------------------------|--------|--------|
| TH sur les résidences principales | 9,15%  | /      |
| TFB                               | 17,98% | 36,76% |
| TFNB                              | 77,48% | 77,48% |

Le taux de FB 2021 sera égal au taux communal (17,98%) + au taux départemental (18,78%), soit 36,76 % sans aucune augmentation pour les administrés de la commune.

## Rappel du pouvoir de taux

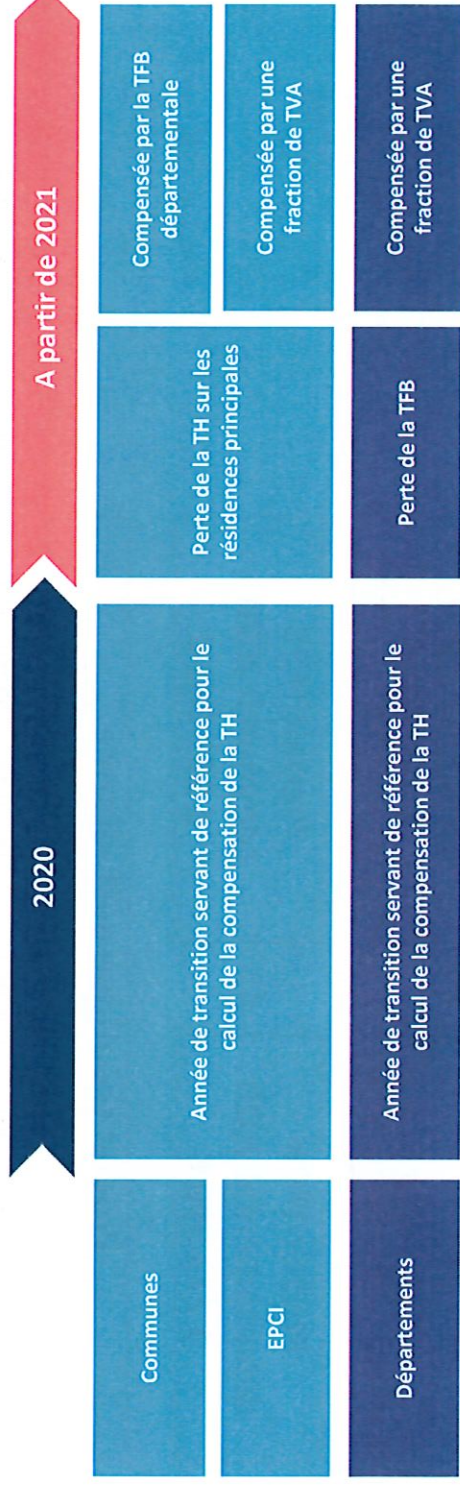
| Action sur ...                               | 2021 | 2022 | 2023 |
|----------------------------------------------|------|------|------|
| Taux de THRS                                 | ✗    | ✗    | ✓    |
| Institution majoration THRS (si zone tendue) | ✓    | ✓    | ✓    |
| Taux de THLY                                 | ✗    | ✗    | ✓    |
| Taux de TFPB                                 | ✓    | ✓    | ✓    |
| Abattements et exonérations TFPB             | ✗    | ✓    | ✓    |
| Taux GEMAPI                                  | ✓    | ✓    | ✓    |

Source : U 2022

# SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION

## CALENDRIER POUR MEMOIRE

Description du calendrier de la réforme pour les collectivités



**Sera compensé l'ensemble du panier fiscal de TH soit : le produit de TH 2020 (taux 2017\*bases 2020) + moyenne des rôles sup (2018 – 2020) + compensations d'exonération TH 2020**

# Calcul du coefficient correcteur

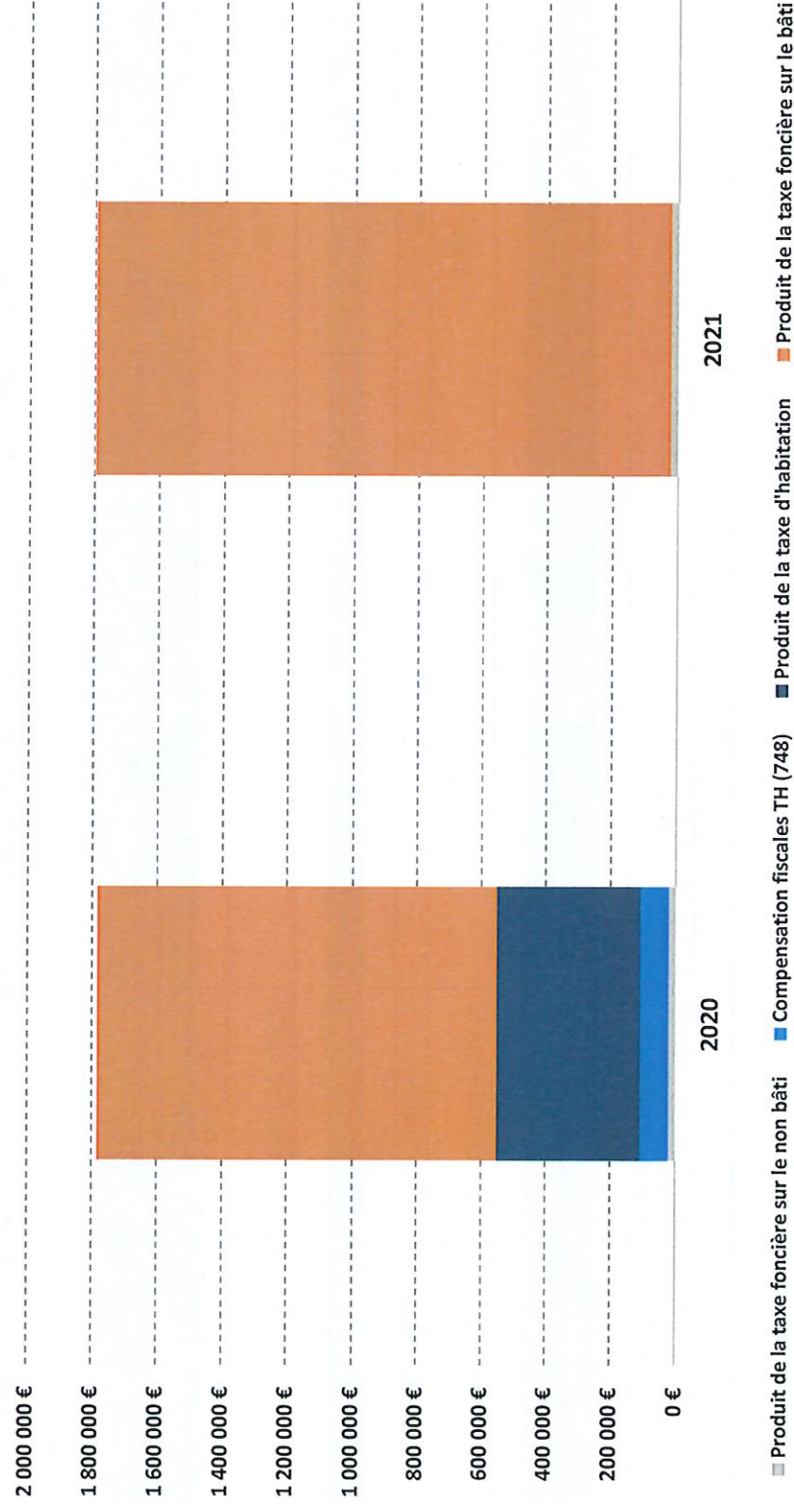


\*Le produit TH communal se calcule de la façon suivante : (bases 2020\*taux 2017) + compensations fiscales 2020 + moyenne de rôles supplémentaires 2018-2020.

Le coefficient correcteur de la ville est inférieur à 1, cela signifie que la commune est dans une situation de surcompensation.

Source : LFI 2018, LFI 2020 et Finance Active

## Répartition du produit fiscal 2021 (avec bases fiscales constantes)



## Répartition du produit fiscal 2021 (bases fiscales constantes)

|                                                    | 2020             | 2021             |
|----------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Base nette imposable taxe d'habitation             | 4 855 660        | -                |
| Taux taxe d'habitation                             | 9,1500%          | -                |
| <b>Produit de la taxe d'habitation</b>             | <b>444 293</b>   | <b>-</b>         |
| <b>Compensation fiscales TH (748)</b>              | <b>83 908</b>    | <b>-</b>         |
| Base nette imposable taxe foncière sur le bâti     | 6 857 401        | 6 857 401        |
| Taux taxe foncière sur le bâti                     | 17,9800%         | 36,7600%         |
| Coefficient correcteur                             |                  | 0,70             |
| <b>Produit de la taxe foncière sur le bâti</b>     | <b>1 232 961</b> | <b>1 772 109</b> |
| Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti | 31 095           | 31 095           |
| Taux taxe foncière sur le non bâti                 | 77,4800%         | 77,4800%         |
| <b>Produit de la taxe foncière sur le non bâti</b> | <b>24 092</b>    | <b>24 092</b>    |
| <b>Produit des taxes directes (73111)</b>          | <b>1 785 254</b> | <b>1 796 201</b> |

Le coefficient correcteur est appliqué sur le produit de foncier bâti afin de garantir une compensation à l'euro près.

# Dépenses de fonctionnement

8 498 495,55 €  
(dont dépenses réelles :  
6 378 783,40 €)

- **Les charges à caractère général du BP 2021** sont en hausse : de 1 668 308,93 € en 2020, elles passent à 1 759 200 € en 2021, soit une hausse de 5,45 %.
- Le Réalisé 2020 est de 1 361 067,04 €, mais compte tenu du contexte sanitaire compliqué, il est difficile de présager d'une telle modification sur 2021.
- L'augmentation des charges à caractère général s'explique par les achats indispensables pour lutter contre la pandémie.
- La baisse des dépenses en termes d'éclairage public devrait se poursuivre en 2021 compte-tenu du changement progressif des ampoules énergivores au profit d'un éclairage public à Leds.
- Stabilisation des autres dépenses de fluides.
- **Les dépenses de personnel du BP 2021** passent de 2 971 466 € à 3 057 000 €, soit une hausse de 2,8 %. Le réalisé est moindre, soit 2 635 214,87 €, mais tout comme les charges à caractère général, il est difficile de présager de l'année 2021, compte tenu de la COVID.
- Le recrutement de 2 directeurs sur le dernier trimestre de l'année 2020, nécessaires pour mener à bien les missions de développement et d'attractivité du mandat, augmentent mathématiquement les dépenses de personnel.
- Les dépenses de personnel de l'année 2021 représentent 36 % des dépenses globales de fonctionnement prévisionnelles.
- **Les charges de gestion courante :**
  - Les subventions versées au CCAS et aux associations regroupent 65 % des dépenses de ce chapitre qui s'élève à 1 230 269,12€.
  - La subvention 2021 pour le CCAS se monte à 262 500 €, celle pour la MJC à 356 000 €, sans compter les activités dont la compétence a déjà été reprise par la CAPCA, mais dont les attributions de compensations sont toujours prélevées sur la mairie.
  - Le montant global des subventions versées aux autres associations représente la somme de 205 885,22 €.

# Programme d'Investissement 2021

Commune de La Voulte sur Rhône

Rapport d'Orientation Budgétaire - 2021

Il s'agit d'une simple orientation qui demande à être discutée lors du débat d'orientation budgétaire

Les chiffres mentionnés ci-contre sont purement indicatifs et sont susceptibles d'être modifiés sensiblement par rapport à ceux qui seront proposés à l'occasion du vote du budget.

## Dépenses d'investissement 2021 : 5 834 351,56 €

(dont dépenses réelles : 4 984 897,47 €)  
- 802 482,72 € de transfert de l'eau potable à la CAPCA, ce qui laisse des dépenses réelles pour la commune à hauteur de 4 182 414,75 €

### Principales dépenses d'investissement

- ☐ Opération développement économique Batiment MAREL : 2 000 000 €
- ☐ Travaux de Voirie : 450 000 € (Calade, voirie, parking, aménagements...)
- ☐ Travaux dans les écoles : 350 000 € (travaux d'amélioration et ADAP)
- ☐ Château - rénovation Actavista : 200 000 €
- ☐ Équipement matériels : 180 000 € (tracteur, broyeur, camion, épaveuse...)
- ☐ Aménagement Aire de Camping Car : 160 000 €
- ☐ Éclairage Public : 23 000 € (travaux d'électrification précédents mandats) + PPI 72 273 €
- ☐ Vidéo protection : 105 000 €
- ☐ Centre d'incendie et de secours - Travaux : 81 788 €
- ☐ Centre social Pierre Rabhi - Achat et études : 75 000 €
- ☐ Aménagement terrain multi activités à coté de la Salle des Fêtes : 40 000 €
- ☐ Rénovation Appartements publics : 70 000 €, dont 10 000 € pour la cure
- ☐ Panneaux d'information de la ville : 30 000 €
- ☐ ...

Pour financer les dépenses, il est prévu les ressources suivantes :

☐ Subventions : subventions attendues en 2021 : 1 426 640,12€

➤ Les modalités de subventionnement ne permettent pas d'avancer des taux et des chiffres réels, tant que les opérations pouvant bénéficier des aides publiques ne sont pas chiffrées précisément. Il est prévu un taux de subvention moyen de 50 % sur les opérations subventionnables (dont le montant HT est de l'ordre de 2 307 000 €)

☐ FCTVA : 115 000 €

☐ Taxe d'Aménagement : 25 000 €

☐ Cession véhicules : 17 850 €

☐ Emprunt : 2 000 000 €

☐ Autofinancement (report de la section de fonctionnement) :

☐ 1 862 729,09 €

**Recettes  
d'investissement  
2021 :  
5 834 351,56 €  
(Recettes réelles : 3 714 639,41 €)**

# Plans Pluriannuels d'investissement

| Libellé          | Année de réalisation | Durée | 2015 | 2016 | 2017 | 2018    | 2019    | 2020    | 2021    | 2022    | 2023    | 2024   | 2025   |
|------------------|----------------------|-------|------|------|------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|--------|--------|
| ADAP             | 2 018                | 6     |      |      |      | 202 746 | 178 680 | 164 832 | 248 148 | 154 524 | 185 880 |        |        |
| ECLAIRAGE PUBLIC | 2 019                | 6     |      |      |      |         |         | 65 500  | 72 273  | 72 273  | 72 273  | 72 273 | 72 273 |

# La Gestion de la Dette

Commune de La Voulte sur Rhône

Rapport d'Orientation Budgétaire - 2021

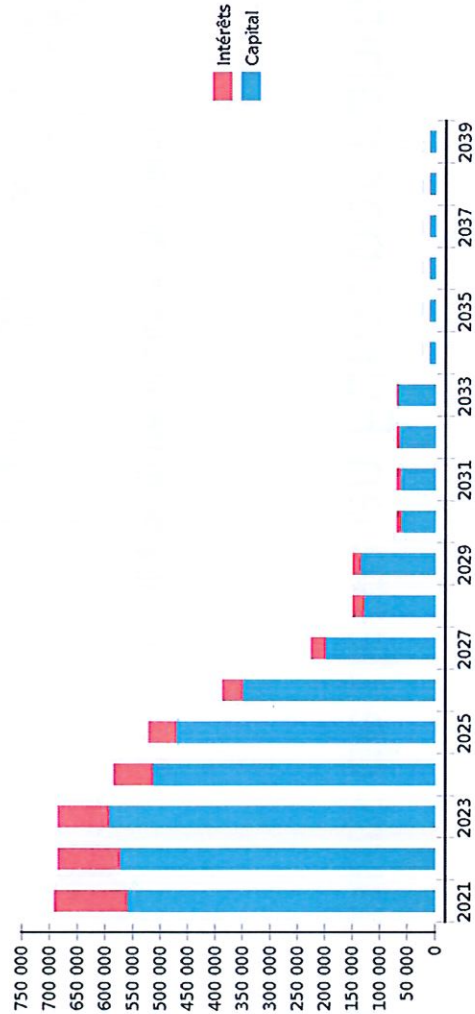
# Profil d'extinction de la dette (hors PPI Eclairage public et électrification)

Dette par année  
 (sans ajout de l'emprunt 2021)

|                               | 2021           | 2022           | 2023           | 2024           | 2025           | 2030         |
|-------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------|
| Encours moyen                 | 3 610 622,29 € | 3 049 743,61 € | 2 469 814,35 € | 1 888 458,81 € | 1 419 152,83 € | 307 140,29 € |
| Capital payé sur la période   | 559 549,61 €   | 572 321,60 €   | 592 451,43 €   | 513 544,62 €   | 469 304,99 €   | 60 293,19 €  |
| Intérêts payés sur la période | 131 914,05 €   | 112 127,34 €   | 91 603,54 €    | 70 226,22 €    | 52 264,27 €    | 9 193,38 €   |
| Taux moyen sur la période     | 3,54%          | 3,54%          | 3,53%          | 3,52%          | 3,57%          | 2,97%        |

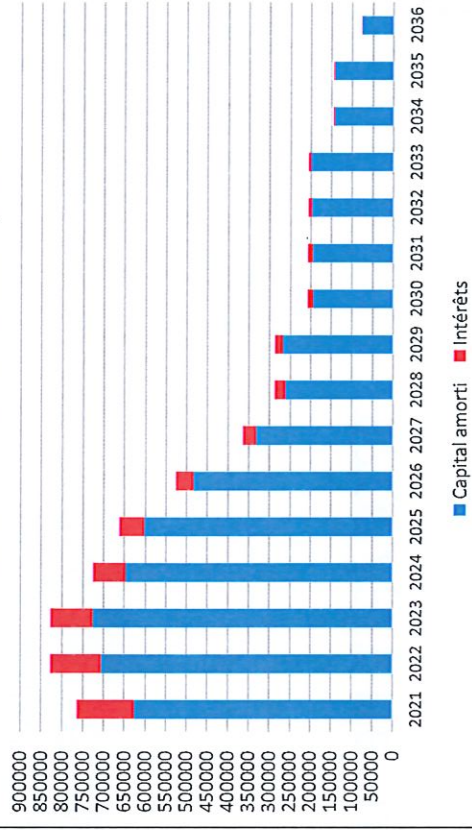
État aénergé au 11/03/2021

Flux de remboursement



Commune de La Voulte sur Rhône

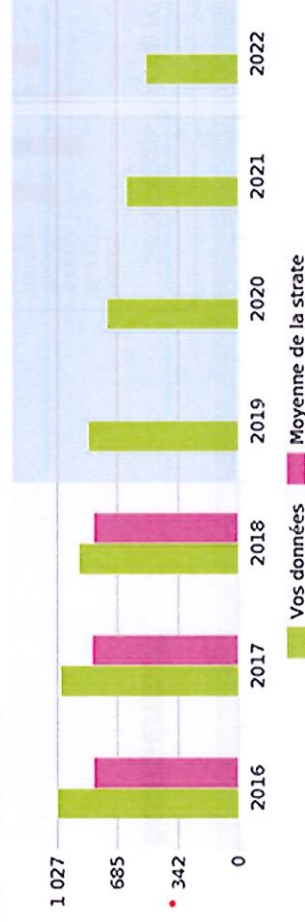
Simulation flux de remboursement avec emprunt



Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

# Encours de dette en Euros par habitant au 1/1/2021

Encours de dette en euros / habitant



© Finance Active

|                      | 2016   | 2017   | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|----------------------|--------|--------|------|------|------|------|------|
| Vos données          | 1 027€ | 1 009€ | 904€ | 848€ | 740€ | 632€ | 521€ |
| Moyenne de la strate | 818€   | 827€   | 904€ | 848€ | 740€ | 632€ | 521€ |



# La Dette

- **Capital Restant Dû**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Capital restant dû est de 3 822 993.52 € contre 4 334 187 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le désendettement se poursuit malgré la réalisation d'un emprunt de 200 000 € en 2019.

Un emprunt de 2 000 000 € est prévu sur 2021, pour la réalisation de gros projets avec un taux moyen de 0,50 % sur 15 ans.

Compte tenu du faible taux, l'encours de dette par habitant ne baissera plus mais retrouvera un taux légèrement inférieur à 2021 dès 2024, suite à l'extinction d'un crédit en cours.

Des subventions sont également attendues sur les investissements des projets énoncés.

Budget annexe de l'eau transféré à  
l'Agglomération CAPCA au 1/1/2020,  
puis au Syndicat Rhône Crussol au  
01/01/2022

Transfert des fonds du budget annexe  
de l'eau en avril 2021 et juillet 2021  
à la CAPCA  
Informations

# Transfert du budget de l'eau à la CAPCA puis vers la Communauté de Communes Rhône Crussol

La compétence de l'eau a été transférée à la CAPCA (Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche) au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il a été convenu donc de transférer l'excédent de fonctionnement de la commune d'un montant de 19 747,69 € au compte R002 de la section de fonctionnement du budget 2020 et l'excédent d'investissement de 905 661,92 € au compte R001 de la section d'investissement du budget 2020.

La commune de La Voulte restituera dans le courant de l'année 2021 la somme de 802 482,72 € à la CAPCA, conformément aux restes à réaliser dans le cadre du marché engagé par la collectivité en 2019. Elle conservera l'excédent de bonne gestion dans le budget général de la Commune.

Le transfert de la compétence eau à l'agglomération CAPCA, puis à échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au Syndicat Rhône Crussol permettra de mieux maîtriser le financement de l'eau conformément aux engagements pris avec les élus des 4 autres communes du secteur (Beauchastel, St Laurent du pape, St Fortunat et St Vincent de Durfort).

Cela permettra ainsi de participer et maintenir le pouvoir d'achat des ménages des 5 communes.

# Fin de la présentation Merci de votre attention

**Rendu exécutoire par sa transmission en Préfecture 07 le 25 mars 2021**  
**N° d'Identifiant: 007-210703492-20210318\_03\_2021\_13-DE**

Commune de La Voulte sur Rhône

Rapport d'Orientation Budgétaire - 2021